

COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA SALLE ÉQUINOXE LE :

MARDI 20 OCTOBRE 2020 à 20 h 30

AFFICHÉ LE : **13 OCTOBRE 2020**

ORDRE DU JOUR :

➤ **Délibérations**

1. Transfert automatique des compétences du Plan Local d'Urbanisme vers la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
2. Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaires décembre 2021
3. Acquisition terrains consorts BENOIT
4. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion
5. Convention de mécénat pour le festival Jazz In' Vaux 2020-2021 avec Intermarché
6. Conventions de partenariat avec Thalazur/Jeff de Bruges/Pascal Alibert peinture déco pour la saison 2020-2021 de Jazz In' Vaux

➤ **Questions diverses**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 20 octobre 2020 à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-MER,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
A la Salle Équinoxe, sous la présidence du Maire Monsieur Patrice
LIBELLI,
Date de la Convocation : le mardi 13 octobre 2020,

PRÉSENTS : ARIGNON Michel, ARGUELLES José-Luis, BALUSSAUD Françoise, CAMEL Ludivine, CARPENTIER Lydie, COUVERT-PAVAILLON Cloé, DEVOUGE Stéphane, FAUCHER Dominique, FERNANDES David, GIRAUDOT Josiane, GRASSET Jean-Michel, HUBERSON-DEBRY Sophie, LAZARE Muriel, LE NAOUR Éric, LIBELLI Patrice, OLAGNIER Jocelyne, PALISSIER Colette, PIET Jean-François, PUGENS Véronique, RENU Béatrice, ROCHETEAU Sylvie, STEULLET Emmanuelle,

ABSENTS REPRÉSENTÉS : ADAM Agnès par OLAGNIER Jocelyne, COLUS Pierre-Henry par PIET Jean-François, DEFOIX Christophe par PALISSIER Colette, TERRAIL Caroline par FAUCHER Dominique, YALA Akli par GRASSET Jean-Michel,

SECRETARE DE SEANCE : BALUSSAUD Françoise,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 22 - Votants : 27

Délibération n° **2020/10.20/01**

TRANSFERT AUTOMATIQUE DES COMPÉTENCES DU PLAN LOCAL D'URBANISME VERS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal a refusé, à l'unanimité, le transfert automatique des compétences du Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale vers la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Délibération n° **2020/10.20/02**

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRES DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité, d'accorder 4 dérogations au repos dominical pour l'année 2021 pour les établissements de vente au détail de produits à prédominance alimentaire.

Délibération n° **2020/10.20/03**

ACQUISITION TERRAINS CONSORTS BENOIT

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'acheter aux consorts BENOIT les parcelles de terrain cadastrées section A n° 98 et 371 situées aux lieux-dit « Bel Air » et « Grand Vessac », d'une superficie totale d'environ 1 987 m² pour un montant total net vendeur de dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (19 870 €).

Délibération n° **2020/10.20/04**

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les taux et prestations négociés pour la collectivité de Vaux-sur-Mer par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,
- d'adhérer à compter du 1er janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois.

Délibération n° **2020/10.20/05**

CONVENTION DE MÉCENAT POUR LE FESTIVAL JAZZ IN VAUX 2020-2021 AVEC INTERMARCHÉ

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mécénat avec la

société Intermarché et à encaisser les recettes correspondantes à l'article 7713 « Libéralités reçues » fonction 024.

Délibération n° **2020/10.20/06**

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC THALAZUR/JEFF DE BRUGES/PASCAL ALIBERT PEINTURE DÉCO POUR LA SAISON 2020-2021 DE JAZZ IN'VAUX

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions de partenariat avec les sociétés THALAZUR, JEFF DE BRUGES et Pascal Alibert Peinture Déco dans le cadre de JAZZ IN VAUX et tous les documents concernant ces partenariats.

Délibération n° **2020/10.20/QD**

QUESTIONS DIVERSES ORALES

Pour le groupe municipal « Unis pour Agir et Préserver Vaux-sur-Mer », Monsieur ARIGNON demande pourquoi les oppositions ne sont plus invitées, comme c'était le cas dans les précédents mandats, aux COPIL du Cormier-Battières.

Monsieur DEVOUGE répond qu'à sa connaissance, il n'y en a pas eu depuis le début de cette mandature et que les oppositions seront bien évidemment invitées dès qu'un COPIL sera programmé.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ARIGNON s'il a eu toutes les informations demandées concernant les toilettes de la plage de Saint Sordelin.

Monsieur ARIGNON répond qu'il a bien reçu les éléments hier.